

Commissaire, auquel il est enjoint de faire connoître aux Corfès dans toutes les occasions, Que la République est toujours inclinée à mettre le passé en oubli, dès qu'ils seront sincèrement disposés à rentrer sous l'obéissance légitime, & que mettant toutes préventions de côté, ils reconnoîtront enfin, que c'est à la seule Puissance que Dieu a établie sur eux qu'il leur convient d'avoir recours, pour sortir des embarras dans lesquels ils se trouvent depuis un tems si considérable. Ces instructions prouvent que la République n'est point encore déterminée à se délaisir de la possession de cette Isle, ou que s'il y a eu des ouvertures faites dans cet objet, des considérations politiques ont empêché qu'elles n'aient été suivies.

Le Chevalier de Chauvelin, Ministre de France auprès de la République, n'étant plus retenu à Genes par aucun motif qui ait du rapport aux affaires de *Corse*, est parti pour aller remplir le poste auquel nous avons dit qu'il étoit nommé auprès du Roi de Sardaigne; mais il se rend directement de *Genes* à *Paris*, afin d'y recevoir, sans doute, quelques instructions, avant de passer à *Turin*.

La République vient d'être témoin d'une nouvelle scène qui s'est passée dans son territoire. Les Payans des environs de *San Remo*, de la *Cola*, du *Port-Maurice*, de *Dolcedo* & de quelques autres endroits, ont pris les armes au nombre de plusieurs mille. Les motifs par lesquels ils prétendent avoir été contraints d'en venir à cette extrémité, sont qu'ils étoient surchargés d'impôts qui rendoient leur situation encore plus misérable qu'elle ne l'est ordinairement; que le zèle & la bravoure qu'ils avoient montrés pour la défense de l'Etat, pendant les derniers troubles,

leur